

**Arrêté de la DACS du 10 juillet 2009 fixant la composition de la commission prévue à l'article R. 742-36 du code de commerce**

NOR : JUSC0915916A

La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,  
Vu l'article R. 742-36 du code de commerce ;  
Vu la proposition du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce du 8 juin 2009 ;  
Vu la proposition de la Chambre nationale des huissiers de justice du 18 juin 2009,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La commission prévue par l'article R. 742-36 du code de commerce susvisé est composée ainsi qu'il suit :

I. – Titulaires

Président :

M. Bichard (Jacques), président de chambre à la cour d'appel de Paris ;

Membres :

M<sup>e</sup> Jalenques (Michel), greffier associé du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand ;

M<sup>e</sup> Oudenot (Didier), greffier associé du tribunal de commerce de Montauban ;

M<sup>e</sup> Jacquier (Sandrine), huissier de justice à La Mure d'Isère ;

M<sup>e</sup> Bricard (Guy), huissier de justice aux Sables-d'Olonne.

II. – Suppléants

Président :

Mme Marion (Marguerite-Marie), conseillère à la cour d'appel de Paris ;

Membres :

M<sup>e</sup> Barbin (Frédéric), greffier du tribunal de commerce de Nantes ;

M<sup>e</sup> Leger (Francis), greffier associé du tribunal de commerce de Caen ;

M<sup>e</sup> Lachkar (Jean-Daniel), huissier de justice à Paris ;

M<sup>e</sup> Beaudran (Pierre), huissier de justice à Mirande.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice et des libertés.

Fait à Paris, le 10 juillet 2009.

Pour la ministre d'Etat, garde des sceaux,  
ministre de la justice et des libertés,  
et par délégation :  
*La directrice des affaires civiles et du sceau,*  
P. FOMBEUR